

Communication N° 27 - 2011 au Conseil communal

Séance du 16 novembre 2011

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Catherine Corfù Baracchini relative à l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la salle omnisports du collège Arnold Reymond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du 12 octobre 2011, Mme la Conseillère Catherine Corfù Baracchini a interpellé la Municipalité au sujet de l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la salle omnisports du collège Arnold Reymond.

La Municipalité vous prie de bien vouloir trouver sa réponse ci-dessous :

1. Introduction

Dans sa séance du 11 mai 2005, le Conseil communal a approuvé le préavis N° 7-2005 en allouant à la Municipalité un crédit de CHF 1'850'000.00 destiné à lui permettre de financer le programme de rénovation des installations sanitaires du collège Arnold Reymond, le doublage des parois de la salle omnisports ainsi que la réfection et la fermeture de la piste d'athlétisme.

La mise en place de 135 m² de capteurs solaires à absorption, sur la toiture de la salle omnisports, devisé pour un montant de CHF 80'000.00, faisait partie des travaux envisagés. Ce montant n'a pas été consommé.

Cette installation permettrait de couvrir 34% de la demande d'eau chaude sanitaire de la salle omnisports uniquement ce qui représente une économie d'énergie potentielle d'environ CHF 4'600.00 par an.

2. Réalisation des travaux

Les travaux projetés ont été réalisés dans le respect des coûts et des délais malgré la découverte d'infiltrations qui a nécessité des travaux d'étanchéité d'urgence imprévus audessus de l'entrée de la salle omnisports. Ils ont été financés par le poste divers et imprévus.

Durant le chantier, il a été constaté que l'étanchéité de la toiture de la salle omnisports présentait des signes de vieillissement marqués à tel point que sa durée de vie de 10 ans, prévue par l'expertise réalisée en 1999, serait sensiblement réduite.

Dès lors, l'installation des capteurs solaires devenait provisoire; ils auraient dû être déposés à moyen terme et auraient entretemps empêché de remédier aux infiltrations sporadiques. Face à cette situation, la Municipalité a décidé de différer la pose des capteurs solaires et de poursuivre l'entretien de la toiture par des réparations ponctuelles économiques, dans l'attente d'un projet de rénovation complet de la toiture.

3. Installation de panneaux solaires thermiques

L'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la salle omnisports n'est pas remise en cause. Une nouvelle appréciation globale du projet sera faite dans le cadre de la révision du plan d'investissement en 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

G. Reichen

Le syndic

C. Martin

La secrétaire